



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-484

Déposé le : 03.02.16

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

Titre de l'interpellation

Chalom doit-il mourir ?

Texte déposé

## Interpellation au Conseil d'Etat

### Chalom doit-il mourir ?

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Rappel des faits : un chien nommé Chalom, de race Hovawart, appartenant à M. Ferenc Weszeli, domicilié à Yverdon-les-Bains, a pincé ou mordu par trois reprises des personnes de son entourage direct à savoir deux sous-locataires de son maître ainsi que l'épouse de son maître, chaque fois à la cuisine et à côté de son écuelle, au moment où il s'apprêtait à manger.

Par décision du 19 juillet 2012, M. Giovanni Peduto, vétérinaire cantonal, se basant sur le rapport de Mme Surer, employée du SCAV, ordonne le séquestre de Chalom. Depuis lors, le chien est détenu au refuge de Ste Catherine. Son comportement est sans reproche selon ses deux gardiens (MM. Christin et Geiser) ainsi que les deux vétérinaires comportementalistes qui l'ont examiné (Dresse Colette Pillonel et Dr Philippe Bocion).

Le maître, M. Weszeli, qui est très attaché à son chien et qui lui doit beaucoup depuis la perte de vue d'un œil à la suite d'un accident de scooter, souhaite de tout cœur sauver la vie de son chien et propose que Chalom soit remplacé auprès d'un maître capable de pouvoir s'en charger. Mme et M. Claudia et Nigel Woolfson, éleveurs de Hovawart et vice-président

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

de l'association nationale de la race, domiciliés à Langnau am Albis, qui se sont déclarés d'accord d'accueillir, de s'occuper de Chalom.

**Les questions que j'adresse au Conseil d'Etat sont les suivantes :**

- les deux médecins vétérinaires comportementalistes Mme Pillonel et M. Bocion ont-ils été entendus par le vétérinaire cantonal ?
- les deux gardiens de Chalom au refuge de Ste Catherine à savoir MM. Christin et Geiser ont-ils été entendus par le vétérinaire cantonal ?
- M. et Mme Nigel et Claudia Woolfson, d'accord de reprendre Chalom et capable de s'en occuper, ont-ils été entendus par le vétérinaire cantonal ?
- le vétérinaire cantonal a-t-il vu Chalom depuis son séquestre ?

Et enfin, je rappelle que ce n'est pas pour le chien Chalom que la grâce est demandée, mais bien pour son maître. Merci d'en prendre note.

Merci par avance de vos réponses.

Marc Oran, député, 9 février 2016

Commentaire(s)

Conclusions

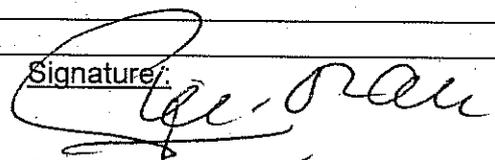
Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Marc ORAN

Signature:



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :